

# Le projet de loi d'Éric Doligé voté à l'Assemblée nationale

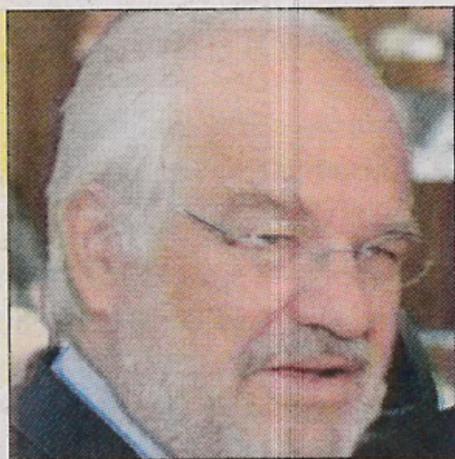
**Les députés ont voté, hier, à la quasi-unanimité, la proposition de loi du sénateur UMP du Loiret, Éric Doligé, sur la simplification des normes applicables aux collectivités locales.**

« Ce sera mon texte ou celui d'un autre, mais une loi répondra à la simplification des normes. » Le sénateur UMP et président du conseil général du Loiret, Éric Doligé, ne croyait pas si bien dire, en octobre, au terme du premier examen au Sénat de son projet de loi sur la simplification des normes.

Minces, pourtant, s'avéraient alors les chances de son texte d'arriver au terme du marathon parlementaire. Car porté par l'opposition et présenté au lendemain d'états généraux de la démocratie territoriale au cours desquels les élus, d'une même voix, avaient dénoncé l'inflation des normes dont leurs collectivités sont « victimes » (400.000 recensées).

## **En toute intelligence**

La tentation n'aurait-elle pas été, pour la majorité, de « récupérer » et d'aménager le texte pour le porter, elle-même, devant les parlementaires ?



Eric Doligé.

Le consensus a eu le dernier mot sur les stratégies politiciennes. « On a travaillé en toute intelligence avec Jean-Pierre Sueur, le président de la commission des lois (et sénateur PS du Loiret), se félicitait, hier soir, Éric Doligé. Le texte a certes été remanié mais il a le mérite de continuer d'exister et d'avoir fait prendre conscience que la simplification des normes était un vrai sujet de fond. »

Après avoir été votée au Sénat, la proposition de loi remaniée d'Éric Doligé a été adoptée, hier, par les députés à la quasi-unanimité (461 voix, 0 contre, et 8 abstentions). Elle repart au Sénat en deuxième lecture. ■